

Niveau	Licence 3^{ème} année
Mention(s)	
Diplôme	
Parcours	
Semestre	Semestre 1
Intitulé	Droit international public
Volume horaire	35 heures de cours ; 12 semaines de TD
Enseignant	Hélène Ruiz Fabri + chargés de TD
Code Apogée	
Descriptif	<u>Objectifs :</u> <u>Particularités pédagogiques :</u> <u>Résumé du cours :</u> Le champ substantiel du droit international est extrêmement vaste, et l'on pourrait en dérouler de nombreux chapitres, dédiés à des domaines particuliers du droit international. Mais plusieurs de ces champs font l'objet de cours spécialisés en Master 1, et éventuellement en Master 2. Il semble donc plus approprié d'aborder le cours de troisième année en examinant des questions transversales qui permettent de comprendre comment fonctionne l'ordre juridique international et de compléter ce qui a été appris en deuxième année. Le cours se centrera sur deux grands chapitres du droit international : - d'une part, le règlement pacifique des différends, - d'autre part, la responsabilité internationale. Au-delà de ce qui a été étudié en première et deuxième années, c'est-à-dire comment le droit international est élaboré (de quelles catégories de règles il est composé et comment ces règles se forment), comment il s'articule avec le droit interne, quels sont ses sujets, le cours de L3 permet d'explorer comment le droit international est mis en œuvre et, éventuellement, sanctionné.

	Plus précisément, il va s'agir d'explorer ce qui se passe lorsqu'un membre de la société internationale ne respecte pas ses obligations ou qu'on prétend qu'il ne les respecte pas. Ces deux chapitres du droit international (règlement pacifique des différends et responsabilité) ont connu un développement particulièrement spectaculaire au cours du XXème siècle. Bien sûr, il a toujours existé des modes de règlement pacifique des différends dans l'ordre international. Mais ce à quoi on a assisté depuis le XXe siècle est le développement des modes juridictionnels de règlement de différends qui, par leur nature, intéressent évidemment tout particulièrement les juristes. De même, il a toujours existé une responsabilité internationale, mais c'est seulement à partir de la deuxième moitié du XXe siècle qu'on a entrepris d'en codifier les règles. C'est une entreprise qui a pris près d'un demi-siècle, ce qui montre qu'elle n'avait rien d'évident. L'une des raisons, sur lesquelles on reviendra, est que les États, notamment, sont souvent réticents à reconnaître leur responsabilité, même lorsqu'ils acceptent de réparer les conséquences dommageables de leurs actions ou de leurs omissions. Ces deux chapitres amèneront à réfléchir sur la nature des obligations internationales, en particulier sur la distinction entre normes primaires et normes secondaires et la distinction entre normes substantielles et normes procédurales. <u>Indications bibliographiques :</u>
Descriptif en anglais pour les cours ouverts aux étudiants en échange	The field of international law is extremely broad, and numerous chapters could be devoted to specific areas of international law. However, several of these areas are covered in specialised modules at Master's Year 1 level, and possibly at Master's Year 2 level. It therefore seems more appropriate to approach the third-year module by examining cross-cutting issues that help students understand how the international legal order functions and build on what was learnt in the previous years. The course will focus on two major areas of international law:

- on the one hand, the peaceful settlement of disputes,
- on the other hand, international responsibility.

Building on what was studied in the first and second years – namely, how international law is developed (the categories of rules it comprises and how these rules are formed), how it relates to domestic law, and who its subjects are – the third-year (L3) course explores how international law is implemented and, where applicable, enforced.

More specifically, the course will examine what happens when a member of the international community fails to fulfil its obligations or is alleged to have failed to do so.

These two areas of international law (peaceful settlement of disputes and responsibility) underwent particularly dramatic development during the 20th century.

Of course, methods of peaceful dispute resolution have always existed within the international order. However, what we have witnessed since the 20th century is the development of judicial methods of dispute resolution which, by their very nature, are naturally of particular interest to legal scholars.

Similarly, international responsibility has always existed, but it was only from the second half of the 20th century onwards that efforts were made to codify its rules. This was an undertaking that took nearly half a century, which shows that it was by no means a straightforward matter. One of the reasons for this – which we shall return to – is that States, in particular, are often reluctant to acknowledge their responsibility, even when they agree to remedy the harmful consequences of their actions or omissions.

These two chapters will prompt reflection on the nature of international obligations, in particular on the distinction between primary and secondary norms and the distinction between substantive and procedural norms.